



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 21 mars 2016

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PARVIS DE L'ÉGLISE ET AMÉNAGEMENTS DE L'ÉCOLE ET DE SES ABORDS

Le conseil municipal prend acte des avenants aux marchés de travaux pour la mise en valeur touristique du parvis de l'église et de l'aménagement de l'école et de ses abords selon le tableau suivant :

Lot	Entreprise	Montant de base HT	Prestations supplémentaires	Prestations non réalisées	Nouveau Montant HT
6	SCHALCK	8 033,84	850,00	- 609,07	8 274,77
7	SCE CARRELAGE	6 786,61	370,00	- 635,35	6 521,26
8	PEINTURE HEINRICH SCHMID	5 300,00		- 622,75	4 677,25
9	C&D EURL	13 252,00	1 350,00	- 949,00	13 653,00
10	BRIMACOMBE	9 236,85	570,00	- 304,00	9 502,85
11	DENNI LEGOLL	109 174,47	8 348,39		117 522,86

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX D'ALSACE : DEMARCHE « ZERO PESTICIDE » ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Le conseil municipal décide de s'engager en faveur de la réduction, voire de la suppression de l'utilisation des pesticides sur la commune et adhère à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AK	157	1,70 are
AK	314/156	2,01 ares

ACQUISITION DE TERRAINS DANS L'EMPRISE DE LA RUE DU BISCHENBERG

Le conseil municipal décide d'acquérir au prix de 1200 € l'are la parcelle n°125, section AE d'une superficie de 0,36 are et la parcelle n°127, section AE d'une superficie de 1,15 are.



Le Maire,
Christophe FRIEDRICH